

PREV-AM PLUS

COMMENT ÇA MARCHE ?

PREV-AM PLUS est un produit de biocontrôle, à base d'huile essentielle d'orange douce. Homologué en tant que fongicide, insecticide et acaricide sur différentes cultures.

- La sécurité d'une action éradiquante rapide contre les maladies sur feuilles et fruits
- Une formulation unique pour un effet choc maximal

- Un allié pour lutter contre les résistances
- La solution sans contrainte qui s'adapte à votre stratégie

ACTION INSECTICIDE/ACARICIDE

PREV-AM PLUS agit par contact sur les insectes à corps mou (aleurodes, thrips, psylles, cicadelles, ...). Il dégrade la cuticule des insectes, dessèche le corps et les ailes de la cible et bloque les voies respiratoires causant la mort de l'insecte. Son action est optimale sur larves et adultes, et il présente un très bon effet choc.

ACTION FONGICIDE

PREV-AM PLUS agit sur les foyers récents d'oïdium, de mildiou ou de rouille, par déshydratation des structures externes du champignon (mycélium et spores).

Il possède une action éradiquante et doit donc être positionné dès l'apparition des premiers symptômes. Sa persistance d'action étant faible, il est important de renouveler l'application afin de contrôler les réinfections et protéger la culture durant toute la période de risque.



Les aleurodes et insectes à corps mou sont particulièrement sensibles à l'action du **PREV-AM PLUS**. Après quelques minutes, l'effet desséchant de l'application du **PREV-AM PLUS** à 0,4% est visible sur l'exosquelette et les ailes de cette aleurode.

PREV-AM PLUS imprègne les filaments mycéliens entraînant leur dessèchement.

Ces photos illustrent l'action du **PREV-AM PLUS** à 0,4% sur de l'oïdium 48 heures après application.



NE LAISSE PAS
DE RÉSIDUS



SANS RISQUE DE
RÉSISTANCE



NON COMPTABILISÉ
DANS LES IFT *



LISTE DES USAGES HOMOLOGUÉS :

CULTURES DE RÉFÉRENCE	USAGES	CONCENTRATION MAX.	DOSE MAXIMALE EN L/ha	NOMBRE MAX. D'APPLICATIONS	STADE D'APPLICATION	ZONE NON TRAITÉE
VIGNE						
Vigne	Mildiou	0,80 %	1,6	6	BBCH 12 - 77	5 m
	Oïdium	0,80 %	1,6	6	BBCH 12 - 77	5 m
	Thrips	0,80 %	1,6	6	BBCH 12 - 89	5 m
	Cicadelles *	0,80 %	1,6	6	BBCH 40 - 89	5 m
	Erinose	1,00%	2	2	BBCH 40 - 89	5 m

* Efficacité non testée sur Cicadelle de la Flavescence Dorée, **PREV-AM PLUS** ne figure pas dans la liste des traitements obligatoires.

CULTURES DE RÉFÉRENCE	USAGES	CONCENTRATION MAX.	DOSE MAXIMALE EN L/ha	NOMBRE MAX. D'APPLICATIONS	STADE D'APPLICATION	ZONE NON TRAITÉE	AUTORISÉ SOUS ABRI?
MARAÎCHAGE							
Carotte	Oïdium	0,60 %	2,4	6	BBCH 12 - 89	5 m	OUI
Chicorées	Oïdium	0,60 %	3	6	BBCH 12 - 89	5 m	NON
Choux feuillus	Rouilles	0,50 %	2	6	BBCH 12 - 69	5 m	OUI
Choux	Aleurodes	0,40 %	2	6	BBCH 12 - 89	5 m	OUI
	Thrips	0,80 %	4	6	BBCH 12 - 89	5 m	OUI
Concombre	Aleurodes	0,40 %	4	6	BBCH 12 - 89	5 m	OUI
	Oïdium	0,80 %	8	6	BBCH 12 - 89	5 m	OUI
	Thrips	0,80 %	8	6	BBCH 12 - 49	5 m	OUI
Cornichon	Aleurodes	0,40 %	2	6	BBCH 12 - 89	5 m	OUI
	Oïdium	0,80 %	4	6	BBCH 12 - 89	5 m	OUI
Courgette	Aleurodes	0,40 %	2	3	BBCH 12 - 89	5 m	OUI
	Oïdium	0,80 %	4	6	BBCH 12 - 77	5 m	OUI
Laitue	Aleurodes	0,40 %	2	6	BBCH 12 - 89	5 m	OUI
	Oïdium	0,60 %	3	6	BBCH 12 - 69	5 m	OUI
	Mildiou	0,60 %	3	6	BBCH 12 - 69	5 m	OUI
Légumineuses potagères (sèches)	Thrips	0,80 %	4	6	BBCH 12 - 89	5 m	OUI
	Aleurodes	0,40 %	2	6	BBCH 12 - 89	5 m	OUI
Melon	Oïdium	0,80 %	8	6	BBCH 12 - 77	5 m	OUI
	Thrips	0,80 %	8	6	BBCH 12 - 49	5 m	OUI
Navet	Mildiou	0,40 %	3,2	6	BBCH 12 - 49	5 m	OUI
Oignon	Thrips	0,80 %	3,2	6	BBCH 12 - 49	5 m	OUI
Poireau	Thrips	0,80 %	6,4	6	BBCH 12 - 49	5 m	OUI
Poivron	Aleurodes	0,40 %	2	6	BBCH 12 - 89	5 m	OUI
Salsifis	Oïdium	0,60 %	3	6	BBCH 12 - 69	5 m	NON
Tomate	Aleurodes	0,40 %	2	6	BBCH 12 - 89	5 m	OUI
	Thrips	0,80 %	4	6	BBCH 12 - 89	5 m	OUI

CULTURES ORNEMENTALES							
Arbres et arbustes	Oïdium	0,60 %	6	6	BBCH 12 - 77	20 m	NON
	Cicadelles, punaises et psylles	0,80 %	8	6	BBCH 12 - 49	20 m	NON
	Thrips	0,80 %	6,4	6	BBCH 12 - 49	20 m	NON
Cultures florales et plantes vertes	Aleurodes	0,40 %	4	6	BBCH 12 - 89	5 m	OUI
	Oïdium	0,60 %	6	6	BBCH 12 - 89	5 m	OUI
	Rouilles	1,00 %	10	3	BBCH 12 - 69	5 m	OUI
	Thrips	0,80 %	6,4	6	BBCH 12 - 49	5 m	OUI
Rosier	Aleurodes	0,40 %	4	6	BBCH 12 - 69	5 m	OUI
	Oïdium	0,60 %	6	6	BBCH 12 - 69	5 m	OUI
	Thrips	0,80 %	8	6	BBCH 12 - 69	5 m	OUI

PLANTES AROMATIQUES							
Estragon	Oïdium	0,60 %	3	6	BBCH 12 - 69	5 m	OUI
Infusions	Maladies fongiques	0,60 %	3	6	BBCH 12 - 69	5 m	OUI
Persil	Oïdium	0,60 %	1,8	6	BBCH 12 - 69	5 m	OUI

LISTE DES USAGES HOMOLOGUÉS (SUITE) :

CULTURES DE RÉFÉRENCE	USAGES	CONCENTRATION MAX.	DOSE MAXIMALE EN L/ha	NOMBRE MAX. D'APPLICATIONS	STADE D'APPLICATION	ZONE NON TRAITÉE
PETITS FRUITS ROUGES						
Cassissier	Oïdium	0,80 %	2,4	6	BBCH 12 - 77	5 m
	Acarions et Phytomyces	1,00 %	2	2	BBCH 40 - 89	5 m
	Cicadelles, cercopides et psylles	0,80 %	2,4	6	BBCH 40 - 89	5 m
Fraisier (plein champ et sous abri)	Oïdium	0,60 %	3	6	BBCH 12 - 89	5 m
	Thrips	0,80 %	4	6	BBCH 12 - 89	5 m
Framboisier	Oïdium	0,80 %	2,4	6	BBCH 12 - 77	5 m
	Acarions et Phytomyces	1,00%	2	2	BBCH 40 - 89	5 m
	Cicadelles, cercopides et psylles	0,80 %	2,4	6	BBCH 40 - 89	5 m
ARBORICULTURE						
Agrumes	Cicadelles, cercopides et psylles	0,80 %	8	6	BBCH 40 - 89	20 m
	Acarions et Phytomyces	0,60 %	6	6	BBCH 70 - 89	20 m
	Aleurodes	0,80 %	8	6	BBCH 40 - 89	20 m
	Cochenilles	0,80 %	8	6	BBCH 70 - 89	20 m
	Psylle(s)	0,80 %	8	6	BBCH 40 - 89	20 m
	Thrips	0,80 %	8	6	BBCH 70 - 89	20 m
Kiwi	Cicadelles, cercopides et psylles	0,80 %	8	6	BBCH 75 - 81	20 m
Pêcher	Oïdium	0,60 %	6	6	BBCH 50 - 89	20 m
Pommier	Cicadelles, cercopides et psylles	0,80 %	4	6	BBCH 40 - 89	20 m
	Oïdium	0,40 %	2,8	6	BBCH 12 - 69	20 m
	Psylle(s)	0,40 %	2,8	6	BBCH 12 - 89	20 m
CULTURES INDUSTRIELLES						
Houblon	Oïdium	0,60 %	6	6	BBCH 40 - 89	20 m
Tabac	Aleurodes	0,40 %	2	6	BBCH 12 - 49	5 m
	Oïdium	0,60 %	3	6	BBCH 12 - 77	5 m
	Mildiou	0,60 %	3	6	BBCH 12 - 77	5 m
	Thrips	0,80 %	3,2	6	BBCH 12 - 49	5 m

Respecter un délai de 7 jours entre deux applications, un délai avant récolte d'un jour et un délai de ré-entrée dans la parcelle de 24h. Pour les homologations sur cultures tropicales se référer à l'étiquette. Ne pas appliquer **PREV-AM PLUS** durant la floraison et les périodes de production d'exsudats. Inscrit sur la fiche action standardisée N°2018-044 donnant droit aux CEPP.

Pour de plus amples informations concernant les usages autorisés, les doses, les conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit.

Numéro du permis : 2170412

Composition : Huile essentielle d'orange douce 60g/L

Formulation : Micro Emulsion (ME)

ZNT : 5 mètres

Classement :   **Attention H319, H332, H411**

DAR : 1 jour

DRE : 24 h

Spe8 : Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas appliquer durant la floraison et les périodes de production d'exsudats. Ne pas utiliser en présence d'abeilles.

Inscrit sur la liste **Biocontrôle et Utilisable en Agriculture Biologique**.



PREV-AM PLUS : Numéro d'intrant 426-2016.1, Numéro de permis 2170412. Titulaire du permis : Oro Agri International Ltd. Origine du produit importé : Espagne. Composition : Huile essentielle d'orange douce 60g/L - GSH09, GSH07 - ATTENTION : H319, H332, H411. * Marque déposée **Oro Agri International Ltd** - Bankastraal 75 - 9715CJ Groningen - The Netherlands - tel: +31 50 870 04 11. Distribué en France par Nufarm SAS - 28 bd Camélinat 92230 Gennevilliers - tel: 01 40 85 50 50 - www.nufarm.com - Distributeur de produits phytopharmaceutiques pour utilisateurs professionnels. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto> - Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi se référer à l'étiquette du produit et / ou www.phytodata.com.

En raison des différences de variété et de climat, ORO AGRI recommande de toujours effectuer un test préalable à petite échelle afin de garantir que vos résultats soient similaires aux études présentées dans ce document. Copyright © Novembre 2018 • Tous droits réservés.

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.